



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2019-207

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Escamps – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 09 décembre 2019, s'est réuni le 16 décembre 2019 à 10 h 00 à la salle des fêtes de Chevannes, sous la présidence de Guy FERREZ.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 38

votants : 49 dont 11 pouvoirs

Etaient présents : Guy FERREZ, Maryse DUVILLIE, Nicolas BRIOLLAND, Sylvette DETREZ, Joëlle RICHET, Nadine DROEGHMANS, Jacques HOJLO, Guy PARIS, Maud NAVARRE, Sarah DEGLIAME-PELHATE, Jean-Paul SOURY, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Philippe AUSSAVY, Yves BIRON, Maryvonne RAPHAT, Elodie ROY, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Pierre FERRIER, Béatrice CLOUZEAU, Stéphane ANTUNES, Gérard DELILLE, Jacques CHANARD, Anna CONTANT, Guy BOURRAT, Daniel GIRARD, Josette ALFARO, Stéphane PODOR, Patrick BARBOTIN, Christophe LAVERDANT, Christian MOREL, Chantal BEAUFILS, Michel POUILLOT, Rachel LEBLOND, Christian BRUNEAUD, Bernard Riant, Pascal BARBERET, Michel FOUINAT, Michel BOUBOULEIX.

Pouvoirs : Najia AHIL à Guy FERREZ, Jean-Philippe BAILLY à Joëlle RICHET, Jean-Luc EMERY à Jacques HOJLO, Rita DAUBISSE à Guy PARIS, Annie KRYWDYK à Jean-Paul SOURY, Virginie DELORME à Sarah DEGLIAME-PELHATE, Aurélie BERGER à Philippe AUSSAVY, Didier MICHEL à Nadine DROEGHMANS, Alain STAUB à Maryse DUVILLIE, Christian CHATON à Bernard Riant, Sébastien DOLOZILEK à Elisabeth GERARD-BILLEBAULT.

Absents non représentés : Pascal HENRIAT, Mourad YOUNI, Didier SERRA, Patrick TUPHE, Malika OUNES, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Denis ROYCOURT, Martine BURLET, Denis CUMONT, Lionel MION, Arminda GUIBLAIN, Robert BIDEAU, Christophe BONNEFOND, Guillaume LARRIVE, Jean-Luc BRETAGNE.

Secrétaire de séance : Maud NAVARRE.

En vertu de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme, un **PLU doit respecter les orientations** du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables sont les suivantes :

Thématique n°1 : Aménagement et urbanisme :

- Recentrer l'urbanisation sur le bourg de la commune.
- Permettre un développement modéré des hameaux de Semilly et de Pouligny.
- Autoriser l'évolution du bâti pour les autres hameaux et écarts (Avigneau, La Grilletière, Nantenne...).
- Préserver les espaces de respiration et jardins/vergers au sein du bourg de la commune.
- Prendre en compte le risque de retrait-gonflement des argiles sur la commune.
- Stopper l'urbanisation sur les zones inondables de la commune.

Thématique n°2 : Habitat :

- Proposer une offre diversifiée de logement, en corrélation avec l'évolution de la taille des ménages et le vieillissement de la population (plus petits logements, location...).

Thématique n°3 : Equipement :

- Faciliter le déploiement de la fibre optique pour les nouvelles constructions.
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables, en permettant la création de centrales photovoltaïques au sol sur les espaces difficilement valorisables et en autorisant l'implantation de nouvelles éoliennes.
- Permettre le développement des réseaux d'énergie (géothermie...).

Thématique n°4 : Développement économique et loisirs :

- Permettre le développement des activités économiques et de loisirs, notamment commerciales, par le biais d'une réglementation souple.

Thématique n°5 : Transports et déplacements :

- Développer les modes de déplacements doux à l'échelle d'Escamps, en lien avec l'intercommunalité.
- Faciliter le déplacement des engins agricoles, dans la mesure du possible.

Thématique n°6 : Paysages :

- Identifier et protéger les cônes de vue présentant un intérêt paysager.

- Inventorier les haies qui participent à la structure (L151-19).
- Identifier et préserver les éléments caractérisant les entrées de ville.

Thématique n°7 : Protections des espaces naturels :

- Protéger les espaces naturels présentant un enjeu particulier (ZNIEFF, zones humides...).
- Classer en espace boisé les éléments boisés
- Préserver et mettre en valeur le bâti ancien.
- Encadrer l'aspect architectural des constructions agricoles
- Protéger les espaces naturels présentant un enjeu particulier (ZNIEFF, zones humides...).
- Classer en espace boisé les entités boisées.

Thématique n°8 : Protections des espaces agricoles et forestiers :

- Préserver les espaces agricoles et forestiers.
- Permettre le développement des activités agricoles et forestières et leurs diversifications, prioritairement par rapport au développement de l'habitat.

Thématique n°9 : Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques :

- Protéger les milieux identifiés comme réservoirs de biodiversité.
- Préserver les continuités écologiques recensées sur le territoire de la commune (Ru de Baulche...)

Objectifs chiffrés fixés dans le PADD :

- Ralentir la consommation d'espace de 50 % par rapport aux 10 années précédentes.
- Fixer une densité de 12 logements par hectare pour les aménagements de plus de 1600 m².

Après avoir exposé les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, Monsieur le Président déclare le débat ouvert :

Monsieur Denis Roycourt déclare qu'il convient de ne pas oublier la protection de la ressource en eau et souhaite que cet objectif soit introduit dans le PADD.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte des échanges du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Escamps,
- de dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 49
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Guy FERREZ



Affiché le : 19 DEC. 2019